



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Juin 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

| Nombre de conseillers | | | |
|-----------------------|--------------|---------------------------|--------------|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote | Procurations |
| 29 | 20 | 23 | 03 |
| Vote | | | |
| A l'Unanimité | Pour : | 23 | |
| | Contre : | 00 | |
| | Abstention : | 00 | |

Convocation du Conseil Municipal en date du :

11 Juin 2021

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

02 JUL. 2021

et de sa publication le :

02 JUL. 2021

SGC / DIRSU
COURRIER ARRIVÉ

Le 02 JUL. 2021

L'an 2021, le Jeudi 17 Juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la Salle des Délibérations, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2021.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (18h37) - Mme FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE (18h15) - Mme Gilberte EUGENIE Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS (20)

REPRÉSENTÉS : M. Jacques ANSELME (ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO) - M. Albert LOSAT (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme Valérie ARICIQUE (ayant adonné procuration à Mme Fabienne FARAJJE) (03)

ABSENTS : M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptée.

D_20210617_30

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES

Le Maire, rappelle à l'assemblée que :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Juin 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- Vu la loi N°2019-826 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;
- Vu le budget de la Régie des Eaux ;
- Vu le décret N° 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Vu le décret N°2006-1691 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- **Considérant** que les besoins de la collectivité nécessitent la création de postes, entraînant la modification du tableau des effectifs;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À L'UNANIMITÉ

Article 1

DE CREER les postes suivants :

| CATÉGORIE | CADRE D'EMPLOIS | GRADE | FONCTIONS | EFFECTIF |
|-----------|--------------------------------------|--|---------------------------------|----------|
| C | Adjoints administratifs territoriaux | Adjoint administratif ppal 2e classe | Agent administratif polyvalent | 1 |
| C | Adjoints administratifs territoriaux | Adjoint administratif ppal 1e classe | Agent administratif polyvalent | 2 |
| C | Adjoints techniques territoriaux | Adjoint technique principal de 1e classe | Agent d'exploitation polyvalent | 3 |
| | | | | 6 |

Article 2

D'INSCRIRE les crédits correspondant au budget de la Régie des Eaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,
Jean-Louis FRANCISQUE